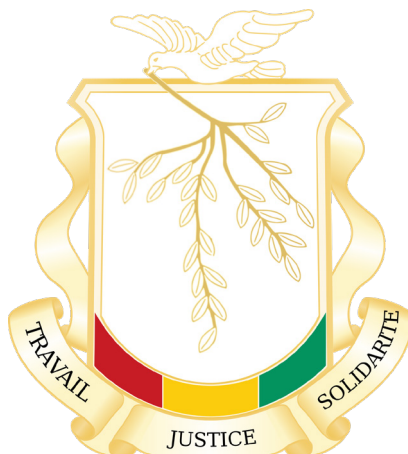


5^{ème} RÉPUBLIQUE



JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE

ORGANE BIMENSUEL DES ACTES NORMATIFS

LES INSERTIONS & ANNONCES

Les demandes d'insertions et d'annonces doivent être adressées au SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT.

BP: 263 CONAKRY avec la mention Direction Nationale du Journal Officiel de la République.

Les annonces devront parvenir au S.G.G. au plus tard les 10 et 25 de chaque mois pour la publication dans le numéro correspondant.

Les insertions et annonces sont payables d'avance à l'ordre du Journal Officiel de la République par chèque barré certifié visé, par virement bancaire ou en espèces au compte n°001 190 201 1000148-71/PGT/GSP-BCRG Conakry.

PRIX DES INSERTIONS & ANNONCES

Voir Arrêté Conjoint AC/2024/1078/SGG/MEF/CAB du 09 Août 2024.

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
RUE KA 022 QUARTIER BOULBINET COMMUNE DE KALOUM
BP.: 263 CONAKRY - TEL: (224) 624 16 29 27/625 25 28 98
SITE WEB: www.sgg.gov.gn

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

ARRETES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Arrêté A/2026/719/PM/SGG du 28 Août 2026, portant suppléance des membres du Gouvernement.....514-516

MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté A/2026/671/MUHAT/CAB/SGG du 17 Août 2026, portant mutation au nom de l'Etat Guinéen des immeubles objet de six (6) titres fonciers.....516-517

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

Arrêté A/2026/715/MJDH/SG/CAB/SGG du 26 Août 2026, portant nomination d'un chef de greffe par interim au tribunal de commerce de Conakry.....517

MINISTERE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté A/2026/716/MMAFP/SG/SGG du 26 Août 2026, portant mise en disponibilité d'un (01) fonctionnaire....517-518

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté A/2026/717/MESRS/CAB/SGG du 27 Août 2026, portant nomination de la cheffe du service de la communication et des relations publiques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....518

Message du Ministre Secrétaire Général du Gouvernement.....519

ARRETES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

ARRETE A/2026/719/PM/SGG DU 28 AOÛT 2026, PORTANT SUPPLEANCE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT.

LE MINISTRE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi L/2019/027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/019/PRG/SGG du 09 Février 2026, portant Attributions des ministères et secrétariats généraux appartenant à la structure du gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/020/PRG/SGG du 12 Mars 2026, déterminant les services de la primature, des ministères et des secrétariats généraux appartenant à la structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/222/PRG/SGG du 23 Juillet 2026, modifiant et complétant la Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/224/PRG/SGG du 27 Juillet 2026, portant Nomination des membres gouvernement ;

Considérant les nécessités de service ;

ARRETE:

Article 1^{er}: La suppléance d'un membre du Gouvernement est assurée par son équivalent désigné en cas d'absence ou d'empêchement, conformément à l'article 34 de la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation de l'Administration Publique, selon les modalités prévues dans le tableau ci-après.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Ministre Secrétaire Général de la Présidence	Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence
Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence	Ministre Secrétaire Général de la Présidence
Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme	Ministre Secrétaire Général du Gouvernement
Ministre Délégué auprès du Chef de l'Etat, chargé de la Défense Nationale	Président de la République
Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation	Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile
Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile	Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
Ministre des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Guinéens Etablis à l'Etranger	Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence
Ministère du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement	Ministre des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et des Guinéens Etablis à l'Etranger
Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget	Ministère du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement
Ministère du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement	Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget
Ministre de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique	Ministre Secrétaire Général du Gouvernement
Ministre de l'Environnement et du Développement Durable	Ministre l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures
Ministre des Mines et de la Géologie	Ministre de l'Energie
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale	Ministre de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction Publique
Ministre de l'Energie	Ministère des Mines et e la Géologie
Ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat	Ministère de l'industrie et du Commerce
Ministère de l'industrie et du Commerce	Ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique	Ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités
Ministre des Infrastructures	Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
Ministre l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures	Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	Ministre des Transports
Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime	Ministre de l'Elevage
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime

Ministre de la Communication, de l'Economie Numérique et de l'innovation	Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale	Ministre de la Communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation
Ministre des Transports	Ministre des Infrastructures
Ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités	Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique
Ministre de l'Elevage	Ministre de l'Agriculture
Ministre de l'Agriculture	Ministre de l'Elevage
Ministre de la Jeunesse	Ministre des Sports
Ministre des Sports	Ministre de la Jeunesse
Ministre Secrétaire Général du Gouvernement	Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme
Ministre Secrétaire Général des Affaires Religieuses	Ministre Secrétaire Général du Gouvernement

Article 2: Le présent Arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 28 Août 2026

Tamba Benoît KAMANO

MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ARRETE A/2026/671/MUHAT/CAB/SGG DU 17 AOÛT 2026, PORTANT MUTATION AU NOM DE L'ÉTAT GUINÉEN DES IMMEUBLES OBJET DE SIX (6) TITRES FONCIERS.

LE MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n°92/019/PRG/SGG du 30 Mars 1992, portant promulgation du Code Foncier et Domanial en République de Guinée ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/019/PRG/SGG du 09 Février 2022, portant Attributions des Ministères et Secrétariats généraux appartenant à la Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/020/PRG/SGG du 12 Mars 2026, déterminant les Services de la Primature, des Ministères et des Secrétariats Généraux appartenant à la Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/222/PRG/SGG du 23 Juillet 2026, Modifiant et Complétant la Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/224/PRG/SGG du 27 Juillet 2026, portant Nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêt n°127 du 16 Mars 2023 rendu par la Cour d'Appel de Conakry ;

Vu l'arrêt n°45 du 21 Juillet 2023 rendu par la courSuprême rejetant la demande sursis à l'exécution de l'arrêt n°127 du 16 Mars 2023 de la Cour d'Appel de Conakry formulée par la société GENOTEC SA;

ARRETE:

Article 1^{er}: Sont et demeurent mutés au profit de l'État Guinéen, les immeubles sis dans le Domaine Public Maritime de Camayenne, immatriculés en violation des dispositions des articles 101 et 146 du Code Foncier et Domanial, établis au nom de la société GENOTEC SAU à savoir :

1- Titre Foncier n°16391/2012/TF de Conakry ;

2- Titre Foncier n°16627/2012/TF de Conakry ;

3- Titre Foncier n°17519/2012/TF de Conakry ;

4- Titre Foncier n°17520/2012/TF de Conakry ;

5- Titre Foncier n°17550/2012/TF de Conakry ;

6- Titre Foncier n°18149/2013/TF de Conakry.

Article 2: Les Domaines faisant objet des Titres Fonciers sus indiqués comprenant l'ensemble des constructions y édifiés retournent de plein droit et gratuitement dans le portefeuille de l'État.

Article 3: La Direction Nationale des Domaines et du Cadastre, le Bureau de la Conservation Foncière de Conakry, sont chargés de prendre toutes les dispositions pour l'accomplissement des formalités légales pour la mise en concordance des documents cadastraux, domaniaux et fonciers, avec la situation juridique résultant du présent Arrêté.

Article 4: Protection des Domaines repris.

Les Domaines ainsi réintégrés dans le portefeuille de l'État, sont placés sous la protection et la surveillance des services compétents de l'État. Toute nouvelle occupation, cession, mutation, construction ou constitution de droits sur lesdits Domaines est interdite, sauf autorisation ou titre légalement délivré par l'Autorité compétente.

Article 5: Notification

Le présent Arrêté sera notifié à la Société GENOTEC SAU, au Conservateur Foncier de Conakry, à la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre, à l'Agence Judiciaire de l'Etat, ainsi qu'aux Autorités Administratives et Territoriales concernées.

Article 6: Exécution.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, les Directeurs Nationaux concernés, le Conservateur Foncier de Conakry, l'Agence Judiciaire de l'Etat, ainsi que les Autorités Administratives et Territoriales concernées, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution correcte du présent Arrêté.

Article 7: Le présent Arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 Août 2026

Mohamed Lamine Sy SAVANE

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

ARRETE A/2026/715/MJDH/SG/CAB/SGG DU 26 AOUT 2026, PORTANT NOMINATION D'UN CHEF DE GREFFE PAR INTERIM AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CONAKRY.

LE MINISTRE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2015/019/AN du 13 Août 2015, portant organisation judiciaire de la République de Guinée;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique;
Vu la Loi L/2019/027/AN du 07 Juin 2019, portant statut général des agents de l'Etat ;

Vu le Décret D/2016/240/PRG/SGG du 03 Août 2016, portant Statut particulier des greffiers en chef, des greffiers et des secrétaires de greffes ;
Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2026/019/PRG/SGG du 09 Février 2026, portant Attributions des ministères et secrétariats généraux appartenant à la structure du gouvernement ;
Vu le Décret D/2026/020/PRG/SGG du 12 Mars 2026, déterminant les services de la Primature, des ministères et des secrétariats généraux appartenant à la structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2026/222/PRG/SGG du 23 Juillet 2026, modifiant et complétant la Structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2026/224/PRG/SGG du 27 Juillet 2026, portant nomination des membres Gouvernement ;

ARRETE :

Article 1^{er}: Monsieur **Abdoulaye Yarie SOUMAH**, Matricule : 275574 Y, est nommé Chef de greffe par intérim au Tribunal de Commerce de Conakry en remplacement de Monsieur **Alseny FOFANA**, admis à faire valoir son droit à la retraite.

Article 2: La dépense est imputable au budget du Ministère de la Justice et des droits de l'homme, exercice 2026.

Article 3: Le présent Arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 Août 2026

Ibrahima Sory II TOUNKARA

MINISTERE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ARRETE A/2026/716/MMAFP/SG/SGG DU 26 AOUT 2026, PORTANT MISE EN DISPONIBILITE D'UN (01) FONCTIONNAIRE.

LE MINISTRE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique;
Vu la Loi L/2019/027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant Structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2026/019/PRG/SGG du 09 Février 2026, portant Attributions des ministères et secrétariats généraux appartenant à la structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2026/020/PRG/SGG du 12 Mars 2026, déterminant les services de la Primature, des ministères et des secrétariats généraux appartenant à la structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/222/PRG/SGG du 23 Juillet 2026, modifiant et complétant la Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/224/PRG/SGG du 27 Juillet, portant nomination des membres gouvernement ;

ARRETE:

Article 1^{er}: Madame **Doussou CAMARA**, Matricule 346961 J, du Cadre Unique des Services Financiers et Comptables, Corps des Inspecteurs des Services Financiers et Comptables, Hiérarchie A2, Garde 01, Echelon 03, Indice 1932 en service au Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, est mise en position de disponibilité de deux (02) ans pour la période allant du 29 Juillet 2026 au 29 Juillet 2028.

Article 2: Durant cette période, l'intéressée cesse de bénéficier de ses droits à la rémunération et à l'avancement.

Article 3: Le présent Arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 Août 2026

Faya François BOUOUNO

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ARRETE A/2026/717/MESRS/CAB/SGG DU 27 AOUT 2026, PORTANT NOMINATION DE LA CHEFFE DU SERVICE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

LA MINISTRE,

Vula Constitution ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique;

Vu le Décret D/2026/006/PRG/SGG du 26 Janvier 2026, portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/019/PRG/SGG du 09 Février 2026, portant attributions des Ministères et Secrétariats généraux appartenant à la structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/020/PRG/SGG du 12 Mars 2026, déterminant les services de la Primature, des Ministères et des Secrétariats généraux appartenant à la structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/222/PRG/SGG du 23 Juillet 2026, modifiant et complétant la structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2026/224/PRG/SGG du 27 Juillet 2026, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

ARRETE:

Article 1^{er}: Madame **Thierno Aissatou DIALLO**, doctorante en communication publique, matricule: 311828S, est nommée Cheffe du Service de la Communication et des Relations Publiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Article 2: La dépense est imputable au budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Article 3: Le présent Arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 Août 2026

Djami DIALLO

MESSAGE DU MINISTRE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

À L'ATTENTION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES, DES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES, DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS, DES ORDRES PROFESSIONNELS, DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES, DES ENTREPRISES MINIÈRES ET INDUSTRIELLES, DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET DES PARTICULIERS.

Mesdames et Messieurs,

« Nul n'est censé ignorer la loi », cette maxime est le fondement de la publication de l'information légale et réglementaire.

En République de Guinée, le Secrétariat Général du Gouvernement est chargé de la diffusion gratuite de cette information dans le Journal Officiel de la République afin de conférer le caractère officiel et opposable des textes.

En effet, les dispositions des articles 1^{er}, 3 et 4 du Code Civil précisent :

Article 1^{er}: Les lois au lendemain de leur publication au Journal Officiel de la République ou à la date qu'elles fixent, sont exécutoires sur toute l'étendue du territoire national, en vertu de la promulgation qui en est faite par le Président de la République.

Article 3: La publication est l'opération qui porte la loi à la connaissance du public. Elle se fait au moyen d'une insertion au Journal Officiel de la République.

Article 4: La loi régulièrement publiée est réputée connue de tous.

Conscient de la place qu'occupe le Journal Officiel de la République dans l'appréciation des critères de bonne gouvernance, le Secrétariat Général du Gouvernement met tout en œuvre pour assurer la diffusion régulière et gratuite en version électronique et papier selon les besoins, des actes législatifs et réglementaires sur le site www.journal-officiel.sgg.gov.gn

Les actes à caractère commercial et associatif sont quant à eux publiés au Bulletin Officiel, lequel est payant.

Je vous souhaite une excellente lecture du Journal Officiel de la République.

Tamba Benoît KAMANO



SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Direction Nationale du Journal Officiel de la République.

Ex-Bâtiment de la DACO, à côté du Haut Commandement de la
Gendarmerie Nationale

Rue KA 003, Angle Rue KA 022 Quartier Boulbinet - Commune de Kaloum

BP: 263 CONAKRY - Tél.: (224) 624 16 29 27 / 625 25 28 99

SITE WEB: www.journal-officiel.sgg.gov.gn

E-MAIL: journalofficielrepublique@sgg.gov.gn



Dépôt légal- N°16 du 30 Août 2026.